

Département de l'AIN
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 26 / 54

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2026

Nombre de Membres
En Exercice : 15
Présents pour le vote : 14
Procuration : 0
Votants : 14
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 20 mai 2026

Membres présents à la séance : Mmes MM BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUcart Bernard, GRATTE Philippe, MOSSAZ Denis, MOSINI Pascale, NICULESCU Chrisitan, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absents ou excusés : KREUTNER Stéphanie

Secrétaire : Bernard FOUcart

Objet : Marché Réhabilitation de l'ancienne école d'Injoux

Monsieur le maire rappelle le projet de réhabilitation de l'ancienne école d'Injoux, pour lequel les crédits ont été inscrits au budget général 2026.

La consultation de travaux a été publiée le 04 février 2026 avec une date limite de remise des offres fixée au 06 mars 2026.

Il rappelle également que le cabinet Jacques Gerbe Architecte a été retenu comme maître d'œuvre de ce projet et a rendu un rapport d'analyse des offres le 28 mai 2026.

La commission MAPA s'est réunie le 1^{er} juin 2026 en vue d'étudier le rapport d'analyse des offres présenté par le cabinet de maîtrise d'œuvre Jacques Gerbe Architecte.

A l'issue de sa séance, la commission MAPA a décidé de proposer d'attribuer le marché selon le classement effectué par le cabinet de maîtrise d'œuvre. Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la commission MAPA

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 26_24 des délégations consenties au maire

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Jacques Gerbe Architecte en annexe,

Vu la proposition de la Commission MAPA en date du 1^{er} juin 2026 en annexe,

⇒ **Prend connaissance** du compte rendu de la commission MAPA du 1^{er} juin 2026

⇒ **Constate** que les dépenses sont imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Secrétaire



Bernard FOUcart

Le Maire,



Denis MOSSAZ